

**Département du Bas-Rhin**  
**Arrondissement de Wissembourg**  
**Commune de CLIMBACH**

# **COMPTE-RENDU**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 5 mai 2023**

À 20h dans la salle du conseil municipal  
Sous la présidence de Monsieur Pierre GILLMING, Maire

Nombre de Conseillers : 11 Convocation envoyée le : 27 avril 2023  
Conseillers en fonctions : 11  
Conseillers présents :  
Nombre de procurations  
Secrétaire de séance : Maeva WILLINGER

**Présents:**

Pierre GILLMING - Eric KASTNER – Laura SCHWEICKART - DJURIC David – Jean-Charles FRANK - Laurent PAOLONI - Maeva WILLINGER

**Absents excusés :**

Stéphanie KOCHERT (donne procuration à Laurent PAOLONI) – Thomas KOCHERT (donne procuration à Jean-Charles FRANK)- Gaëtan WAECHTER (donne procuration à Eric KASTNER)

**Absents :**

Renée KRUMMEICH

*Le Quorum pour délibérer est atteint*

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** Maeva WILLINGER

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2023 ET SIGNATURES.**

Monsieur le Maire demande aux membres présents, si le procès-verbal 6 avril 2023 suscite des remarques.  
Le procès-verbal, n'appelant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

- 1.Décisions du Maire
- 2.Modification des statuts du SIVU FORESTIER
- 3.Equipement de la cuisine du foyer communal
- 4.Divers

**DEL2023-26 : DECISIONS DU MAIRE**  
**POINT N° 1**

Dans le cadre de l'usage de la délégation d'attribution consentie par délibération du Conseil Municipal, Monsieur le Maire annonce aux membres présents les décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal qui s'est tenu le 6 avril 2023.

- **Délégation du droit de préemption** : renoncement à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro DIA	Réf cadastre :	Contenance :	Observations :
2023-04	S1 518/216	11 a 20 ca	Demandée par l'Office Notarial RITTER Objet : Vente d'un immeuble entre particuliers Demande d'intention d'aliéner (DIA) un bien soumis au droit de préemption prévus par le code de l'urbanisme Le Maire a renoncé son droit d'exercer le droit de préemption relative à ces parcelles
2023-05 A & B	S1 337/36 Divisée en 2 lots 27 & 28	02 a 60 ca	Demandée par l'Office Notarial RITTER Objet : Vente d'un immeuble entre particuliers Demande d'intention d'aliéner (DIA) un bien soumis au droit de préemption prévus par le code de l'urbanisme Le Maire a renoncé son droit d'exercer le droit de préemption relative à ces parcelles

Résultat des votes :                      Pour : 7+3                      Contre : 0                      Abstention : 0

## DEL2023-27 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU FORESTIER

### POINT N°2

Le Comité Syndical du SIVU Forestier a modifié ses statuts. Climbach, en tant Commune membre de SIVU Forestier après avoir délibérer :

→ **DECIDE à l'unanimité**

- ✓ **d'approuver la modification des statuts du Syndicat des Communes Forestières de Wissembourg et environs comme suit :**

#### **Article 2 : Compétence**

Le Syndicat a pour objet d'associer des communes forestières en vue d'assurer le service d'intérêts intercommunal par la gestion des personnels et des moyens, pour la mise en œuvre des programmes d'exploitation et des travaux en régie, à effectuer dans les forêts des communes membres.

#### ***A titre exceptionnel, des travaux pourront être réalisés pour assurer l'entretien du patrimoine naturel des communes***

Les communes adhérentes au Syndicat s'engagent à faire exécuter par le Syndicat les travaux d'exploitation et les travaux sylvicoles pour assurer le niveau de l'emploi fixé au contrat de travail des salariés du Syndicat.

Résultat des votes :                      Pour : 7+3                      Contre : 0                      Abstention : 0

**DEL2023-28 : EQUIPEMENT DE LA CUISINE DU FOYER COMMUNAL  
POINT N°3**

Monsieur le maire rappelle que des travaux d'équipement professionnel de la cuisine du foyer communal sont à prévoir.

→ Devis des Ets WALTER à Wissembourg pour 17 809,86 € HT

Une subvention peut être demandée auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, à savoir une aide à hauteur de 50% du montant HT de l'équipement.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération :

→ **AUTORISE** le Maire à signer le devis

→ **AUTORISE** le Maire à demander la subvention et à signer tout document s'y afférant

**Résultat des votes :**

**Pour : 6+2**

**Contre : 1+1**

**Abstention : 0**

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35  
La séance du 5 mai 2023